

PREMIÈRE - TERMINALE

PRÉPA SANTÉ PASS ET L.AS

Virginie Sésé
DIRECTRICE PÉDAGOGIQUE



- ✓ toujours plus proche de vous
- ✓ une prépa qui s'adapte à vos besoins
- ✓ des tarifs en fonction de vos moyens

Sciences Plus

LA SEULE

aussi expérimentée : **50 ans de succès**

LA SEULE

avec des **réductions familiales** : c'est la moins chère
(payez en fonction de vos revenus)

LA SEULE

à **refuser** les cours de masse **des grands groupes**

LA SEULE

proposant des **aides gratuites** à la **concentration**, à la **gestion du stress** et un **accompagnement psychologique**

et c'est aussi...



Une ambiance familiale et chaleureuse

Des salles de cours proches des amphis
dans le quartier étudiant Paul Sabatier - Rangueil



Des formules au choix
& des cours en présentiel ou en visio

5% de réduction pour les inscriptions avant le 15 mars
10% dès la 2^{de} inscription pour la rentrée universitaire suivante



Une équipe pédagogique apte à vous aider pour :
les cours, QCM, contrôles, la préparation des entretiens oraux...

NOS RÉSULTATS

87% en PASS et **100%** en L.AS.
90% en Paramédical et **85%** en Sanitaire-Social

PASS – Santé
Tarifs – 2024/2025

Première Santé		
Stage Prépa Médecine <i>Printemps ou Été</i>	32h	600 €

Terminale Santé*		
Suivi Hebdo – Prépa Médecine <i>1 matière</i>	20h	400 €
Suivi Hebdo – Prépa Médecine <i>1 matière</i>	40h	760€
Suivi Hebdo – Prépa Médecine <i>2 matières</i>	2 x 20h	760 €
Suivi Hebdo – Prépa Médecine <i>2 matières</i>	2 x 40h	1520 €
Suivi Hebdo – Prépa Médecine <i>3 matières</i>	3 x 20h	1080 €
Suivi Prépa Médecine <i>3 matières</i>	3 x 40h	2160 €

* Mathématiques & Biostatistiques / Physique-Chimie / Biologie

1 Stage Saisonnier**	32h	600 €
2 Stages Saisonniers	64h	1100 €
3 Stages Saisonniers	96h	1500 €
4 Stages Saisonniers	128h	1900 €

** Sessions disponibles en Automne, en Hiver, au Printemps et durant l'Été

FORFAIT TERMINALE SANTÉ 120h de suivi hebdo + 4 stages	248h	4800-€ 3720 €
--	------	------------------------------------

Règlement financier – paiement du solde dû avec échelonnement possible sur plusieurs mois lors du 1er cours :

- ✓ 50 € de frais de dossier
- ✓ Acompte égal à 10% du montant total de la scolarité

PREMIERE & TERMINALE SANTE PASS

OPTIMISEZ VOS CHANCES DE REUSSIR VOS ETUDES MEDICALES

Depuis la rentrée 2020, la PACES est devenue PASS et l'accès aux études médicales (MMOP) est devenu encore plus sélectif.

Deux **sélections incontournables** ont lieu :

- ✓ En Terminale, avoir un **dossier scolaire favorable** permettant d'intégrer la PASS via **Parcoursup**.
- ✓ En PASS, obtenir des notes permettant de faire partie du **numérus apertus**.

De solides bases, en particulier dans les matières scientifiques Mathématiques, Physique-Chimie et Sciences de la Vie et une méthode de travail efficace acquises dès le lycée sont indispensables pour aborder la première année des études médicales.

Avec le nouveau baccalauréat et le choix de 2 enseignements de spécialité en Terminale parmi les 3 enseignements de Première, **une matière pourtant fondamentale est abandonnée**.

L'objectif est d'anticiper tant dans la **consolidation des prérequis**, **l'apprentissage des cours** que dans **l'acquisition de la méthode de travail** afin d'optimiser vos chances de réussite.

LA PRÉPARATION A SCIENCES PLUS

Afin de nous adapter à chaque élève, Sciences Plus propose **plusieurs formules modulables et évolutives en cours d'année**.

Chaque élève dès son inscription est pris en charge par un professeur tuteur qui le suivra tout au long de sa préparation. Un premier entretien aura lieu qui permettra une première évaluation des besoins de l'élève et un bilan sera établi à chaque fin de session.

Les professeurs intervenant dans notre Première Santé et dans notre Terminale Santé sont ceux qui interviennent dans notre Prépa PASS/L.AS.

Nos effectifs ne dépassent pas **10 élèves par groupe** en suivi hebdomadaire.

Les cours de Première et de Terminale Santé peuvent être suivis **en visioconférence ou en présentiel** au choix.

LES FORMULES DE SCIENCES PLUS

1. **Un suivi hebdomadaire possible sur toute l'année à compter de Novembre** 2h par matière et par semaine*

A noter : pour les élèves domiciliés à l'extérieur de Toulouse, les cours de Terminale Santé peuvent être suivis en visioconférence, les groupes sont limités 10 participants comme pour les cours présentiels.

* Mathématiques & Biostatistiques / Physique-Chimie / Biologie

2. **Pour les Premières, un stage intensif spécifique prépa Médecine**

Pendant les vacances de Printemps (du lundi 21 au vendredi 25 Avril 2025) ou en début de vacances d'été (début Juillet après l'oral de français).

- ✓ Méthodologie et Evaluation fin de stage
- ✓ Chimie, Génome et Biochimie
- ✓ Biologie cellulaire, Histologie, Anatomie, Médicament, SSH
- ✓ Biophysique et Physiologie
- ✓ Mathématiques et Bio-Statistiques

3. **Pour les Terminales, 4 stages intensifs et spécifiques prépa Médecine**

Pendant les vacances d'Automne, de Février, de Printemps et au début de Juillet (après les épreuves du baccalauréat) soit 32h cours sur une semaine.

- ✓ Méthodologie et Evaluations fin de stage
- ✓ Chimie, Génome et Biochimie
- ✓ Biologie cellulaire, Histologie, Anatomie, Physiologie, Médicament
- ✓ Physique et Biophysique
- ✓ Mathématiques et Bio-Statistiques

Dates des stages 2024/2025	Matières
Lundi 21 au vendredi 25 Octobre	Chimie, Génome et Biochimie / Biologie cellulaire / Physique et Biophysique / Mathématiques et Bio-Statistiques
Lundi 24 au vendredi 28 Février + ACCOMPAGNEMENT PARCOURSUP	Chimie, Génome / Histologie, Physiologie, Biologie Cellulaire Physique et Biophysique / Mathématiques et Bio-Statistiques
Lundi 21 au vendredi 25 Avril	Chimie, Génome / Anatomie, Médicament, Sciences Humaines et Santé Publique / Physique et Biophysique / Mathématiques et Bio-Statistiques
Juillet 2025 après les épreuves du baccalauréat	Chimie, Génome et Biochimie / Biologie cellulaire et Anatomie / Physique et Biophysique / Mathématiques et Bio-Statistiques

4. **Le Forfait Terminale Santé inclut les 4 stages et le suivi hebdomadaire annuel afin de traiter la quasi-totalité du programme de PASS dans les matières citées.**

A partir des vacances d'automne. Des rencontres avec des étudiants en 2° et 3° d'études sont également organisées ainsi que l'**accompagnement individualisé à la candidature Parcoursup** lors du stage d'hiver.

Première et Terminale Santé – PASS - 2024 / 2025

Pour vous inscrire, il vous suffit de nous retourner, complet, le dossier comprenant :

- ✓ les copies des bulletins trimestriels de 1^{ère} et de Terminale
- ✓ ce bulletin d'inscription rempli recto-verso et signé,
- ✓ photocopie d'une pièce d'identité
- ✓ une photographie d'identité,
- ✓ chèque à l'ordre de SCIENCES PLUS au montant du 1^{er} acompte (10%) + 50 € de frais de dossier

PHOTO Nom : Prénom : Date de naissance : Sexe : Nationalité : Téléphone : E-Mail : Professions des Parents :	Première et Terminale Santé		
	Suivi hebdomadaire jusqu'à 3 matières*	Volume horaire	Tarif
	1 matière	20 ou 40h	400 € ou 760 €
	2 matières	40 ou 80h	760 € ou 1520 €
	3 matières	60 ou 120h	1080 € ou 2160 €
	* Choix de matière(s) : ☐ Maths/bio-statistiques ☐ Physique/chimie ☐ Biologie		
	Stage Prépa Médecine**	Volume horaire	Tarif
	1 stage	32h	600 €
	2 stages	64h	1100 €
	3 stages	96h	1500 €
4 stages	128h	1900 €	
** Choix de stage(s) : Première ☐ Printemps ☐ Été Terminale ☐ Automne ☐ Hiver ☐ Printemps ☐ Juillet			
FORFAIT Terminale Santé*		248h	4800-€ 3720 €
MONTANT PREMIERE OU TERMINALE SANTÉ - Frais de dossier		 € + 50 €	
TOTAL (frais de dossier inclus)		 €	

RENSEIGNEMENTS SCOLAIRES ET ADMINISTRATIFS : ☐ Première ☐ Terminale

Dernier établissement fréquenté : Ville :

Enseignements de spécialité en 1^{ère} et/ou Terminale :

REGLEMENT GÉNÉRAL PREMIERE ET TERMINALE SANTÉ

Article 1. Les inscriptions sont prises dans la mesure des places disponibles et dans leur ordre de validation. Une inscription est validée par la constitution du dossier d'inscription complet et le paiement d'un acompte.

Article 2. Les inscriptions se font à tout moment de l'année.

Article 3. L'élève inscrit s'engage à suivre les cours de la préparation choisie. Trois absences non justifiées entraînent une exclusion temporaire des cours d'une semaine. En cas d'absences répétées sans motif, une exclusion définitive de l'école peut être prononcée sans donner droit à aucun remboursement des frais de scolarité.

Article 4. La totalité des frais de participation est exigible dès le début des cours.

Article 5. En cas de désistement ou d'arrêt de l'élève à une préparation, le montant total des frais de scolarité reste dû.

Article 6. La personne se portant caution financière de l'élève s'engage à régler la totalité des frais de scolarité.

Article 7. Le régime de Sciences Plus est l'externat.

Article 8. Au cas exceptionnel où Sciences Plus serait amené à annuler un cours, les candidats seraient immédiatement avisés et remboursés du montant versé y compris des frais de dossier.

Article 9. Autorisation est accordée à Sciences Plus de pouvoir faire état du classement des reçus aux différents concours.

Article 10. Une conduite irréprochable est exigée tant à l'intérieur de Sciences Plus, que dans ses abords immédiats. Le non-respect de cet article peut entraîner l'exclusion définitive de l'élève.

Article 11. Les frais d'impayé (chèque ou prélèvement) seront facturés.

ENGAGEMENT DU « RESPONSABLE FINANCIER »

Je soussigné(e)

Nom et Prénom de la personne se portant caution financière

Adresse
.....

Téléphone e-mail :@.....

Déclare avoir pris connaissance du règlement général ci-dessus et l'accepter.

Je m'engage à régler les frais de scolarité s'élevant à € selon les modalités du tarif qui m'a été remis :

Acompte ce jour (minimum 10%) de euros + 50 € (frais de dossier)

☐ Je verserai le solde, soit euros lors du premier cours.

Fait à le/...../.....

Signature de la personne se portant caution financière,
précédée de la mention « lu et approuvé, bon pour accord »

Signature de l'élève

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion des inscriptions des élèves ainsi que pour le suivi des paiements. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à la direction de l'établissement. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au directeur